

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Arsine adsorbée
Description chimique	Arsine adsorbée
N° CAS	7784-42-1
N° CE	232-066-3
N° Index	033-006-00-7
N° d'enregistrement	01-2120048082-66
Formule chimique	AsH <sub>3</sub>

Ce gaz peut être emballé dans un emballage de source de gaz SDS®, SAGE® ou PDS®. Ce cylindre contient un matériau adsorbant qui permet aux contenus gazeux qu'ils soient à des pressions sous-atmosphériques. Il n'existe aucune possibilité de contact avec la matière adsorbante ou d'être exposé à celle-ci. Cette FDS ne porte que sur les dangers du gaz

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

<b>Dangers</b>	Gaz inflammables, Catégorie 1	H220
	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3	H301
	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 1	H330
	Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition - Catégorie 1	H370
	Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée - Catégorie 1	H372
	Dangereux en milieu aquatique - aigu - Catégorie 1	H400
	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### Pictogrammes de danger



GHS02      GHS04      GHS06      GHS08      GHS09

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable
H301	Toxique en cas d'ingestion
H330	Mortel par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. (système cardiovasculaire, système nerveux central, système circulatoire, reins, foie, système respiratoire)
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (système circulatoire )
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin

**Arsine adsorbée**
**MTGxxx**

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé
P405	Garder sous clef

**2.3. Autres dangers**

Le contact du liquide à ébullition peut provoquer des engelures ou le gel de la peau

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Arsine	(n° CAS) 7784-42-1 (N° CE) 232-066-3 (N° index) 033-006-00-7 (N° REACH) 01-2120048082-66	<= 100%	Flam. Gas 1 - H220 Acute Tox. (Oral) 3 - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Remarque(s) : U Auto-Classifié: Acute Tox. (Gas) 1 - H330 STOT SE 1 - H370 STOT RE 1 - H372

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

**3.2. Mélanges**

Non déterminé

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de donnée de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	Transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	En cas d'éclaboussures de liquide : rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin
<b>En cas d'ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche. Consulter un médecin

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 4/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie

Se reporter à la section 11

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Peut être fatal en cas d'inhalation. Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer une lésion (engelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation

Traiter avec un vaporisateur corticoïde dès que possible après inhalation. Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risques spécifiques** En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

**Produits de combustion dangereux** En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: arsenic et dérivés d'arsenic

#### **5.3. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz

Assurer une ventilation adéquate

Enlever toute source d'ignition

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives

Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses

Équipement de protection individuel, voir section 8

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Pour les précautions, voir section 2.2

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré, à température inférieure à 50°C

Contenu sous pression

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Arsine	7784-42-1	VME	0.05 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			0.16 mg/m <sup>3</sup>	
		Valeur limite recommandée	0.0006 ppm	NIOSH 6001 / 2007 [15-minutes]
			0.002 mg/m <sup>3</sup>	

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 6/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble  
Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert. Norme EN 166
<b>Protection de la peau</b>	Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive
<b>Protection respiratoire</b>	Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire si cela est possible en toute sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	
• <b>État physique à 20°C / 101.3kPa</b>	Gaz
• <b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	-117°C
<b>Point d'ébullition</b>	-62.5°C
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Extrêmement inflammable
<b>Limites d'explosivité</b>	3.9 – 77.8%
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	14,7 bars

**Arsine adsorbée**
**MTGxxx**

<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	1.6
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	2.7
<b>Hydrosolubilité</b>	0.28 g/l
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	285°C
<b>Température de décomposition</b>	300°C
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	78 g/mol
<b>Température critique [°C]</b>	100°C
<b>Densité relative, gaz</b>	Gaz / vapeur plus lourd que l'air. Il peut s'accumuler dans des espaces fermés en particulier au niveau du sol ou en dessous

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Peut réagir violemment avec les oxydants  
Peut former un mélange explosif avec l'air

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer

**10.5. Matières incompatibles**

Matière combustible, halogènes, matière oxydante  
Pour la compatibilité voir la dernière version de la norme ISO 11114

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait pas être produits

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Très toxique par inhalation
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Il n'y a pas d'étude épidémiologique humaine concernant la cancérogénicité du trihydrure d'arsenic
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	La toxicité du trihydrure d'arsenic est principalement hématologique et rénale, mais aussi hépatique, neurologique et pulmonaire
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	La toxicité du trihydrure d'arsenic est principalement hématologique et rénale, mais aussi hépatique, neurologique et pulmonaire
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

<b>Evaluation</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
-------------------	--

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer comme produit non utilisé Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires
<b>Code OMoD</b>	16 05 04 Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
3522	3522	3522

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Arsine adsorbée	Arsine adsorbed	Arsine adsorbed

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



ADR/RID  
IMDG  
IATA

2.3 : Gaz toxiques  
2.1 : Gaz inflammables  
Substances dangereuses pour l'environnement

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

#### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID		Non déterminé
IMDG		
IATA		

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID	Substance/ mélange dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
ICAO-TI / IATA-DGR	Substance/ mélange dangereux pour l'environnement

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
<b>Abréviations et acronymes</b>	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p>

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2019
<b>Arsine adsorbée</b>		<b>MTGxxx</b>

IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
NIOSH :	The National Institute for Occupational Safety and Health, USA
PBT :	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable
H301	Toxique en cas d'ingestion
H330	Mortel par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. (système cardiovasculaire, système nerveux central, système circulatoire, reins, foie, système respiratoire)
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (système circulatoire )
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin

**Arsine adsorbée****MTGxxx**

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé
P405	Garder sous clef

**Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide